

Question orale du Groupe Centristes et démocrates pour Lyon – UDI sur le devenir de l'œuvre d'art dite « la boîte magique »

Mme BERTRIX-VEZA Bernadette : Merci Monsieur le Maire de me donner la parole et à mes collègues qui ont bien voulu rester jusqu'à la fin du conseil.

A la demande du Conseil municipal des jeunes dont j'avais la charge en 2000, en tant qu'Adjointe, M. le Maire, Raymond Barre avait donné l'autorisation qu'une œuvre symbolisant le passage au troisième millénaire soit installée à la pointe de la confluence du Rhône et de la Saône.

L'œuvre était l'idée des jeunes : une boîte vitrée avec à l'intérieur trois phrases écrites par le Conseil municipal des jeunes, gravée en néon, éclairées de jour comme de nuit d'une lumière bleue.

Réalisé par l'artiste Ange Leccia, elle fut inaugurée par Raymond Barre en présence d'une centaine de jeunes, lors d'une très belle manifestation, le 8 décembre 2000.

Cette œuvre dite « la boîte magique » devait rester à cet emplacement définitivement. Mais voilà, depuis plusieurs années, elle a disparu. L'artiste n'a pu obtenir de réponses de la ville. Je me fais la porte-parole en raison des engagements pris à l'époque par M. Raymond Barre.

Cette œuvre doit retrouver cette place qui est la sienne.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Je vais répondre, M. Képénékian me laissant faire cette intervention.

Donc, nous venons d'entendre votre proposition de remettre la « boîte magique » au sein de Confluence. Nous devons simplement vous dire qu'il ne reste pas grand-chose ou rien du tout de cette « boîte magique » puisque les panneaux de verre qui étaient installés ont été vandalisés, qu'une plainte en son temps a été déposée par la Direction du Patrimoine et qu'en 2005, la Direction des Affaires Culturelles a rencontré M. Ange Leccia, celui souhaitant pouvoir continuer à disposer de ce lieu au titre de son droit moral d'auteur.

D'une manière générale, nous devons vous dire que la Direction des Affaires Culturelles qui a en charge depuis 2008, la gestion administrative des œuvres d'art, impose un cahier des charges et un ensemble de recommandations aux auteurs souhaitant intervenir dans l'espace public, en raison de risques élevés de destructions des biens immobiliers et des biens mobiliers publics.

A cet égard, en cas de dégradation une clause de non responsabilité de la ville vis-à-vis de l'artiste et systématiquement introduite dans la convention avec les artistes, la ville ne pouvant budgétairement soutenir l'entretien d'un patrimoine de plus de 200 œuvres constamment menacées.

Vous savez que sur cette pointe, il y a actuellement une autre architecture emblématique qui s'est installée occupant l'ensemble du terrain avec un projet d'aménagement important.

Pour terminer sur une note d'humour, je dirai que de toute évidence, l'œuvre d'art « la boîte magique » est une allégorie qui nous renvoie à notre enfance et au Génie de la lampe d'Aladin. Elle a pour l'instant disparue, ce qui est normal puisqu'elle est magique. Je ne sais pas où, je ne sais pas quand, mais je sais qu'on peut espérer la voir réapparaître un jour portée par sa magie. A bientôt donc « la boîte magique ».

(Applaudissements dans les bancs de la Majorité.)

M. LE MAIRE : Comme vous le savez, Madame Bertrix, à l'époque, il y a eu un grand chantier juste dans ces années là –destruction du boulo-drome pour construire le Musée de la Confluence- Et donc, c'était sur des chantiers qui n'étaient pas forcément contrôlés ni par le Grand Lyon, ni par la Ville.

(La séance est levée à 19 h 55.)